



VINGT-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

COMMISSION B

Points 3.12.4 et 3.12.5 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LES RECETTES OCCASIONNELLES ET
POSITION DU COMPTE D'ATTENTE DE L'ASSEMBLEE

Rapport du Directeur général

1. Introduction

Le présent document est destiné à faciliter à la Commission "B" l'examen des recommandations qu'elle soumettra à la Commission "A" au sujet du montant des recettes occasionnelles pouvant être affecté au financement du budget de 1972. Ce document a été préparé sur la base de la situation au 30 avril 1971, pour que l'Assemblée de la Santé dispose des données les plus récentes.

2. Montants disponibles

a) Recettes diverses (au 31 décembre 1970)	\$3 914 065
b) Solde en espèces du compte d'attente de l'Assemblée (au 30 avril 1971)	\$ 557 148
	<hr/>
	\$4 471 213
	=====

3. Recommandations

3.1 Par sa résolution EB47.R7,¹ le Conseil exécutif a approuvé les recommandations du Directeur général concernant le financement des prévisions supplémentaires pour 1971 nécessitées par le relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelles et des catégories supérieures et il a recommandé à la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'approuver les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1971. Si l'Assemblée mondiale de la Santé souscrit à cette recommandation, un montant de \$1 740 000 devra être prélevé sur les recettes diverses pour le financement de ces prévisions supplémentaires.

3.2 Par sa résolution EB47.R8,² le Conseil exécutif a recommandé à la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'autoriser le virement au fonds spécial du Conseil exécutif de \$100 000 de recettes diverses disponibles au 31 décembre 1970 afin de rembourser au fonds les dépenses encourues en raison de poussées de choléra survenues en 1970. Si l'Assemblée de la Santé souscrit à cette recommandation, une somme de \$100 000 sera prélevée à cette fin sur les recettes diverses.

¹ Actes off. Org. mond. Santé, 189, 8.

² Actes off. Org. mond. Santé, 189, 9.

3.3 Lorsqu'il a examiné le montant estimatif des recettes occasionnelles disponibles au 31 décembre 1970 pour contribuer au financement du budget de 1972, le Conseil exécutif a décidé de recommander à la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'affecter à cette fin un total de \$2 000 000 de ses recettes, "étant bien entendu qu'il s'agirait là d'une mesure extraordinaire et valable seulement pour l'année 1972, en vue d'amortir la brusque augmentation des contributions des Etats Membres résultant du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelles et supérieures", qui a été décidé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce montant s'ajoutera à la somme globale de \$1 268 600 qui sera versée à l'OMS en remboursement des dépenses afférentes à l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le Développement.

3.4 Par sa résolution EB47.R34,¹ le Conseil exécutif a recommandé à la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'affecter au fonds immobilier le solde estimatif des recettes occasionnelles qui était alors disponible. Le solde des recettes occasionnelles actuellement disponible s'élève à \$631 213. Dans le rapport qu'il soumet à l'Assemblée de la Santé pour l'examen du point 3.15 de l'ordre du jour provisoire ("Fonds immobilier"), le Directeur général recommande à l'Assemblée de la Santé d'affecter ce montant au fonds immobilier.

Si l'Assemblée mondiale de la Santé souscrit aux recommandations mentionnées ci-dessus, les recettes occasionnelles seront utilisées comme suit :

	US \$	US \$
Montant disponible (voir paragraphe 2 ci-dessus)		4 471 213
Utilisation recommandée :		
Prévisions supplémentaires pour 1971	1 740 000	
Remboursement au fonds spécial du Conseil exécutif	100 000	
Contribution au financement du budget de 1972	2 000 000	
Virement au fonds immobilier	631 000	4 471 000
	<hr/>	<hr/>
SOLDE	=====	213 =====

¹ Actes off. Org. mond. Santé, 189, 22.